

1914

1918



ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DE CONSTRUCTION,
DU TRAVAIL ET DE BIEN-ÊTRE

MÉDAILLE COMMEMORATIVE
DU
COMITÉ NATIONAL

Par arrêté royal du 24 Décembre 1918 la médaille de 9^e classe est créée

par *MC*

Honorable C. Desmazière.

LE COMITÉ NATIONAL DE DÉCORATION — LE COMITÉ NATIONAL COMITÉ VERTÉ ET PÉRIODE

Le Président du Comité National,
De l'arrêté royal du 24 Décembre 1918

Le Ministre — De l'arrêté

Le Directeur de Construction,
De l'arrêté royal du 24 Décembre 1918

De Koninklijk besluit van den 24^{den} December 1918, waarbij de penning van 9^e klas vervaard

KONINKRIJK BELGIË

MINISTÈRE VAN WERKZAME ARBEID
EN WELFAARDE

GEDENKENNING
VAN HET
NATIONAAL COMITÉ

Le Ministre — De l'arrêté

[Signature]

[Signature]

PRÉVOYANCE

PRÉVOYANCE



PAR ARRÊTÉ ROYAL DU 18 juillet 1910.

IL A ÉTÉ ACCORDÉ A

M. Demaisières, Vicaire

à Sooz

LA DÉCORATION SPÉCIALE DE 1^{re} CLASSE, INSTITUÉE PAR L'ARRÊTÉ ROYAL DU 2 AOÛT 1889
EN FAVEUR DES PROMOTEURS & ADMINISTRATEURS D'INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.



LE MINISTRE
DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

Am. Ribot



1910